

10 mai 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 10 mai 2016, à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent, Mme Michèle Massé, MM. Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon conseillers.

Sont également présents : la directrice générale et greffière, Me Isabelle Francois et la trésorière, Mme Micheline Quilès.

2016-05-136 Adoption du procès-verbal du 12 avril 2016

Des copies des procès-verbaux de la séance tenue le 12 avril 2016 ont été remises à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu que le procès-verbal de la séance du 12 avril 2016 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-137 Adoption des comptes selon les listes mensuelles

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu que les comptes inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

Chèques 46 393 à 46 401
46 490 à 46 532 pour un montant de 458 197,27 \$

Comptes payables :

Chèques 46 545 à 46 622 pour un montant de 110 444,12 \$

Comptes recevables :

Comptes 6FD000052 à 6FD000058 pour un montant de 9 228,32 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 mai 2016

2016-05-138 Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs 2015

La trésorière, Mme Micheline Quilès, procède au dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs pour l'année 2015, le tout conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19).

2016-05-139 Dépôt de documents

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, Me Isabelle François, à titre de directrice générale, a autorisé les propositions suivantes :

- Mandat pour une expertise technique des travaux de peinture de la piscine au Complexe sportif par la firme SNC-Lavalin GEM Québec de Granby au montant de 1090 \$ plus les taxes applicables, tel qu'il appert de l'offre de services professionnels datée du 18 avril 2016. Mandat accordé dans le cadre des travaux de réfection du Complexe sportif;
- Mandat de surveillance des travaux de démolition à Services exp de Granby au montant de 7000 \$ plus les taxes applicables, tel qu'il appert de l'offres de services professionnels datée du 15 avril 2016. Mandat accordé dans le cadre des travaux de désamiantage, démolition et réhabilitation des bâtiments expropriés de l'avenue Saint-Paul et Vimy;
- Mandat de consultation et d'expertise en qualité d'air à Services exp de Granby pour un montant de 13 900 \$ plus les taxes applicables, tel qu'il appert de l'offre de services professionnels transmise le 11 avril 2016. Mandat accordé dans le cadre des travaux de désamiantage des bâtiments expropriés de l'avenue Saint-Paul et Vimy.

2016-05-140 Correction de la désignation à la résolution 2016-02-033

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu de corriger, à la résolution 2016-02-033, la désignation de trésorière adjointe qui y apparaît par celle de *technicienne à la taxation* pour refléter le nom précis du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



10 mai 2016

2016-05-141 Office municipal d'habitation de Saint-Césaire - Révision budgétaire 2016 / Approbation

Considérant la transmission du document de révision daté du 29 avril 2016;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'approuver la révision budgétaire 2016 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Césaire dont le déficit d'opération est de 50 398 \$ et est assumé à 90 % par la Société d'habitation du Québec et à 10 % par la Ville, lequel budget inclut un montant de 244 300 \$ pour les travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-142 Tournoi de la chambre de commerce au Cœur de la Montérégie / Autorisation

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu d'autoriser l'inscription de 2 élus au 13^e tournoi de golf de la Chambre de commerce au Cœur de la Montérégie au coût de 200 \$ chacun, le tournoi ayant lieu le 18 août 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-143 Commandite à Gym-As pour le 46^e spectacle annuel

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu d'autoriser une commandite de 250 \$, au Club de gymnastique Gym-As pour la 46^e édition de leur spectacle annuel qui aura lieu le 4 juin 2016 à l'aréna Guy-Nadeau de St-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



10 mai 2016

2016-05-144 Réaffectation de fonction à titre de pompier

Considérant que M. Sébastien D'Amour a obtenu un mandat de pompier pour la SOPFEU et qu'il ne sera pas disponible pour ses fonctions de pompier éligible à la caserne pendant au moins six mois;

Considérant la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service sécurité incendie;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu, compte tenu de la situation de non-disponibilité, de procéder à la réaffectation volontaire de M. Sébastien D'Amour, des fonctions de pompier éligible à celles de pompier temps partiel. La modification du traitement salarial est établie selon la classe de l'échelle salariale des pompiers 2016 et ce, à compter d'aujourd'hui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-145 Départ à la retraite d'un pompier

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu de prendre acte de la lettre de M. Robert Dufault, pompier à la Ville de Saint-Césaire, annonçant sa retraite du service de Sécurité incendie à compter du 30 avril 2016. M. Dufault a travaillé plus de 26 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-146 Nomination d'un membre sur le comité régional en santé et sécurité des travailleurs de la MRC de Rouville

Considérant qu'il y a lieu de revoir la composition du comité santé-sécurité des travailleurs pour le service incendie pour siéger au comité régional santé-sécurité de la MRC de Rouville;

Considérant les candidatures soumises;

10 mai 2016

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu de recommander la nomination de M. Patrick Chagnon afin de représenter le service de Sécurité incendie de la Ville de Saint-Césaire au comité régional santé-sécurité de la MRC de Rouville.

Cette résolution met fin à la désignation de M. Dominic Martel aux termes de la résolution 2013-03-094.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-147 Nomination d'un membre sur le comité en santé et sécurité des travailleurs du service Sécurité incendie

Considérant la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service Sécurité incendie;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu que M. Patrick Chagnon soit désigné membre du comité santé-sécurité du service de Sécurité incendie de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-148 Soumissions reçues dans les travaux d'aménagement de la caserne pour un système de ventilation CO / Adjudication

Considérant que la Ville de St-Césaire a procédé à une invitation à soumissionner pour l'acquisition et l'installation d'un système automatique fixe de captation et d'évacuation de monoxyde de carbone pour la caserne;

Considérant les soumissions reçues, à savoir;

Soumissionnaire	Montant (avant taxes)	Montant (avec taxes)
1. Éco Air, Marieville	26 970,00 \$	31 008 ,76 \$
2. Cometal STD inc., Lévis	44 900,00 \$	51 623,78 \$

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

10 mai 2016

Et résolu de retenir la plus basse soumission conforme, présentée par Éco Air de Marieville pour l'acquisition et l'installation d'un système automatique fixe de captation et d'évacuation de monoxyde de carbone au montant maximal de 26 970 \$ plus les taxes applicables tel que décrit dans la soumission datée du 9 mai 2016. Le montant de 28 315,13 \$ équivalant à la dépense nette sera engagé au fonds de roulement sur une période de 3 ans, soit 2 versements de 9 438,38 \$ et un versement de 9 438,37 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-149 Travaux d'installation de mezzanines pour la caserne incendie

Considérant la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service Sécurité incendie;

En conséquence :

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu d'accepter la soumission de Construction & Renovation Sylvain Côté de St-Césaire pour l'exécution des travaux de la mezzanine au coût de 11 940 \$ plus les taxes applicables, tel qu'il appert de la soumission reçue le 9 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-150 Travaux de réparation de la dalle de béton du plancher de la caserne incendie

Considérant la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service Sécurité incendie;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu d'accepter la soumission de J-Flams de St-Césaire pour exécuter les travaux de réparation de la dalle de béton de la caserne, le tout au coût de 19 053 \$ plus les taxes applicables, tel qu'il appert de la soumission datée du 19 avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 mai 2016

2016-05-151 Mandat à une firme pour assurer la sécurité des événements publics 2016

Considérant la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service Sécurité incendie;

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu d'accepter l'offre de services de la compagnie GI sécurité patrouille inc. de St-Jean-sur-Richelieu pour la fourniture d'agents de sécurité lors des événements culturels organisés pour la période estivale 2016, au montant approximatif de 6 168 \$ plus les taxes applicables, tel qu'il appert de de la soumission produite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-152 Appui à la demande de renforcement de la sécurité aux traverses piétonnières

Considérant qu'une pétition pour accroître la sécurité relative à la traverse piétonnière de la route 112 a été déposée lors de la séance du 12 avril dernier;

Considérant que le conseil municipal a des discussions avec le Ministère des Transports pour déplacer et/ou réaménager la traverse piétonnière de la route 112 afin d'améliorer la visibilité du passage piétonnier;

Considérant qu'un plan d'aménagement qui a été soumis par le Ministère des Transports qui est à l'étude de faisabilité;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu de prendre les actions nécessaires tant au niveau politique qu'opérationnel pour améliorer la sécurité piétonnière aux traverses piétonnières.

Il est également résolu de transmettre la présente résolution auprès de la Direction de l'ouest de la Montérégie – Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 mai 2016

2016-05-153 Soumissions reçues pour l'achat de divers matériaux reliés au remplacement de la génératrice au bassin de surpression / Approbation

Considérant que la Ville a fait l'acquisition d'une génératrice au bassin de surpression pour remplacer celle existante, cela nécessite l'achat de matériaux pour les différents travaux ainsi que des sous-traitants pour les branchements;

Considérant la recommandation de M. Mario Dufresne, directeur du service des Travaux publics;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'accorder pour les travaux, les contrats suivants à :

Les Constructions Pierre Paquette de St-Césaire pour les travaux de la dalle de béton, au montant de 1 390,00 \$ plus les taxes applicables, selon la soumission datée du 29 avril 2016;

Vitech Électrique de St-Césaire pour les travaux de branchements électriques, pour la somme de 5 290,00 \$ plus les taxes applicables, selon la soumission datée du 29 février 2016;

Nivek Automatisation de Saint-Césaire pour les travaux de programmation et contrôle des alarmes pour la somme de 1228,50 \$ plus les taxes applicables, selon la soumission du 3 mai 2016;

Clôture aérée de Mont St-Hilaire pour l'installation d'une nouvelle clôture, au coût de 2 466,40 \$ plus les taxes applicables, selon la soumission datée du 25 avril 2016.

Il est également résolu que le montant de 11 817,40 \$ (incluant un montant de 1 200 \$ pour l'aménagement du terrain) de équivalant à la dépense nette soit engagé au fonds de roulement sur une période de 5 ans, soit 5 versements de 2 363,48 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



10 mai 2016

2016-05-154 Travaux de désamiantage, démolition et réhabilitation des bâtiments expropriés sur l'avenue Saint-Paul et Vimy - Décompte progressif no 1 / Paiement à l'entrepreneur général B. Frégeau & Fils

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu de procéder au paiement numéro 1 auprès de l'entrepreneur général B. Frégeau & Fils inc. dans le cadre des travaux de démolition des 9 propriétés d'expropriés pour un montant de 16 703 \$ plus les taxes applicables couvrant les travaux réalisés pour la période du 18 au 25 avril 2016. Une retenue de 10 % est incluse de ce montant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-155 Travaux de resurfaçage avec enrobé tiède flexible / Libération de la retenue contractuelle - Paiement à l'entrepreneur Eurovia Québec Construction

Considérant la recommandation de paiement formulée par M. Luc Gendron, ingénieur de Comeau Experts-Conseil, firme chargée de projets, en date du 12 février 2016;

En conséquence :

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu de procéder à la libération complète de la retenue contractuelle des travaux de pavage couche d'usure et réfection de trottoirs auprès de l'entrepreneur général Eurovia Québec Construction inc. pour un montant de 17 854,47 \$ avant les taxes applicables tel que précisé dans un certificat de paiement du 12 février 2016. Un cautionnement d'entretien équivalant à la valeur totale du contrat est émis pour une période de 24 mois à compter du 12 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-156 Embauche au poste de journalier pour travaux horticoles au Service des Travaux publics

Considérant la recommandation de M. Mario Dufresne, directeur du service des Travaux publics;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

10 mai 2016

Et résolu de procéder à l'embauche de Mme Annie-Nathalie Rondeau au poste de journalier 1 pour les travaux horticoles. Il s'agit d'un poste saisonnier à temps partiel pour lequel la rémunération est établie selon l'échelle salariale en vigueur des emplois cols bleus. Le nombre d'heures est en fonction du budget alloué équivalant à 500 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-157 Refus de branchement au service d'égout municipal / Propriété du 228, chemin Saint-François de Sainte-Angèle-de-Monnoir

Considérant les recommandations techniques suivantes émises par le service des Travaux publics;

Considérant l'analyse des plans du réseau d'égout qui se trouve sur le chemin Saint-François à Saint-Césaire montre que la pente de la conduite n'est pas suffisante pour permettre un raccordement sécuritaire;

Considérant que la possibilité d'un refoulement à la suite d'un branchement devant cette résidence est présente et préoccupante;

Considérant qu'aucun branchement n'est présent sur la conduite en amont de la pente minimale requise pour un écoulement par gravité, à l'exception du Club de Golf de Saint-Césaire qui possède sa propre station de pompage dont il est responsable;

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu de refuser la demande de branchement au service d'égout municipal formulée par le propriétaire du 228, chemin Saint-François à Sainte-Angèle-de-Monnoir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-158 Mandat de remplacement et support pour les réponses aux alarmes en eau potable

Considérant la recommandation de M. Mario Dufresne, directeur du service des Travaux publics;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu de donner mandat à la firme Simo de Longueuil pour assurer le remplacement et support – réponse aux alarmes en eau potable à une fréquence d'une semaine sur quatre selon le calendrier établi par le service des Travaux publics tel qu'il appert dans l'offre de services professionnels datée du 28 avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 mai 2016

2016-05-159 Offre de services pour la mise en place d'un programme de formation au service des Travaux publics - Correction de la résolution 2016-04-117

Considérant qu'une offre globale pour la mise en place d'une méthode de formation et d'accompagnement en *lean management* a été actualisée;

Considérant qu'il y a lieu d'annuler la résolution 2016-04-117

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'accorder un mandat de formation et d'accompagnement à la méthode SMI pour le service des Travaux publics à la firme Gestion-Conseil SMI de Donnacona pour la somme de 17 400 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission datée du 2 mai 2016.

Il est également résolu d'autoriser madame Isabelle François, directrice générale à signer ce mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-160 Demande de PIIA déposée par Mme France Tousignant à l'égard d'une implantation projetée d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 621 477, avenue Denicourt

Considérant que Mme France Tousignant, à titre de mandataire pour le propriétaire Construction François Dion inc. à un projet de construction d'une maison unifamiliale sur le lot 3 621 477 sur l'avenue Denicourt situé dans la zone 136;

Considérant que cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

Considérant que le CCU, lors de sa séance du 28 avril dernier, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée puisque le projet respecte les critères et objectifs du PIIA de cette zone;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction tel que déposé par Mme France Tousignant à titre de mandataire pour le propriétaire Construction François Dion inc. à l'égard du projet de construction d'une maison unifamiliale sur le lot 3 621 477 sur l'avenue Denicourt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 mai 2016

2016-05-161 Demande de PIIA déposée par M. Serge Fradette à l'égard d'une implantation projetée d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 136 506, rue Larose

Considérant que M. Serge Fradette, à titre de mandataire pour le propriétaire Les Industries Bonneville, à un projet de construction d'une maison unifamiliale sur le lot 4 136 506 sur la rue Larose située dans la zone 141;

Considérant que cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

Considérant que le CCU, lors de sa séance du 28 avril dernier, recommande le refus de la demande telle que présentée puisque le projet ne rencontre pas l'objectif applicable en vertu du *Règlement 69 portant sur les PIIA* lequel vise à intégrer harmonieusement le bâtiment par une utilisation judicieuse de sa volumétrie, de jeux de toitures (pente et forme), de sa hauteur ainsi que par les caractéristiques de sa fenestration;

En conséquence :

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu de refuser le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction tel que déposé par M. Serge Fradette à titre de mandataire pour Les Industries Bonneville à l'égard du projet de construction d'une maison unifamiliale sur le lot 4 136 506 sur la rue Larose.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



10 mai 2016

2016-05-162 Demande d'autorisation CPTAQ déposée par Mme Diane Rémy à l'égard du projet de construction d'un bâtiment d'habitation unifamiliale isolé lot 1 593 746, rang du Bas de la Rivière Sud

Considérant que Mme. Diane Rémy adresse une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le but de procéder à la construction d'un bâtiment d'habitation, de type unifamiliale isolé, projeté sur le lot numéro 1 593 746 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande implique une superficie de 3891,5 mètres carrés, soit la totalité du lot, et que la fonction habitation en constituera ainsi l'usage dominant;

Considérant que l'emplacement visé est actuellement vacant, sans culture et qu'un massif forestier occupe la superficie visé par ce projet de construction;

Considérant que la demande satisfait les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole du lot.	Catégorie 4 à 100%.
2	Le potentiel agricole des lots avoisinants.	Similaire.
3	Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture.	Considérant que la superficie visée s'avère de petite amplitude, soit moins d'un demi-hectare, les possibilités d'utilisation du lot à des fins agricoles sont limitées. De plus, les contraintes environnementales applicable au lot, notamment les plaines inondables à fort et faible courant, la présence d'une zone à risque d'érosion ainsi qu'un important massif forestier couvrant à lui seul plus de 50% de la superficie totale du lot, viennent limiter les options agricoles du lot.
4	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricole des lots avoisinants.	Nulles.
5	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	Non-applicable.
6	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.	À l'échelle du territoire, d'autres emplacements permettent l'usage d'habitation de type unifamiliale isolée
7	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.	Non-applicable.
8	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et à l'échelle de la région.	Non-applicable.
9	La constitution de propriétés foncière dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	Sans impact, ce terrain ne fait l'objet d'aucune culture et ses contraintes environnementales compromettent toute activité agricole.
10	L'effet sur le développement économique de la région.	Nulle.
11	Les conditions socio-économiques nécessaire à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation la justifie.	Non-applicable.

10 mai 2016

CRITÈRES FACULTATIFS		
1	Un avis de non-conformité socio-économique aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire par une Municipalité régionale de comté.	Aucun avis de non-conformité.
2	Les conséquences d'un refus pour le demandeur.	Abandon du projet.

Considérant que ce lot est localisé à l'intérieur de la zone 503, où sont autorisés, notamment, les habitations unifamiliales isolées;

Considérant que la demande, telle que présentée s'avère conforme aux dispositions règlement de zonage de la Ville de Saint-Césaire;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire recommande à la CPTAQ d'approuver la demande d'autorisation présentée par Mme. Diane Rémy, afin de permettre le lotissement et l'aliénation sur une partie du lot 1 593 746 tel que décrit à la demande déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-163 Travaux de réfection au Complexe sportif Desjardins - Paiement no 6 à l'entrepreneur général Axim Construction inc.

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu de procéder au paiement numéro 6 auprès de l'entrepreneur général auprès d'Axim Construction inc. dans le cadre des travaux de réfection du Complexe sportif Desjardins phase 2 pour un montant de 147 606,27 \$ plus les taxes applicables couvrant les travaux réalisés pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2016 tel que précisé dans un certificat de paiement daté du 25 avril 2016 à l'exception de l'avenant 10, lequel fait l'objet de discussion. Une retenue de 10 % est incluse de ce montant. Le paiement pourra être remis à l'entrepreneur général sur réception et validation préalable des quittances des sous-traitants relatives au paiement précédent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



10 mai 2016

2016-05-164 Travaux de réfection au Complexe sportif Desjardins - Travaux de peinture – phase 3 / Paiement à SA Construction inc Décompte progressif numéro 1

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu de procéder au paiement du décompte progressif numéro 1 incluant les travaux supplémentaires autorisés pour un montant de 32 281,14 \$ plus les taxes applicables auprès de l'entrepreneur général SA Construction inc. de Saint-Rémi pour les travaux de peinture au Complexe sportif – phase 3. Le paiement inclut une retenue de 10 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 mai 2016

2016-05-165 **Embauche des animateurs pour le camp de jour été 2016 (emplois étudiants)**

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu de faire l'embauche des employés saisonniers suivants pour le camp de jour été 2016 au taux fixé par l'échelle salariale en vigueur des emplois du camp de jour, à savoir :

Bastien, Guillaume	animateur
Bryant Scott, Rose	animatrice
Choquette, Karine	accompagnatrice
Côté Giguère, Marc-Antoine	animateur
Durivage, Marilou	animatrice
Fortin, Mathieu	animateur
François-Sévigny, Juliette	animatrice
Gagné, Andrée-Anne	coordonnatrice
Girard, Daphné	animatrice
Girard, Marie-Ève	accompagnatrice
Isabel, Siréna	animatrice
Jacques, Roxanne	accompagnatrice
Lallier, Victoria	animatrice
Langlois, Léonie	accompagnatrice
Larouche, Catherine	animatrice
Légaré, Guillaume	animateur
Lévesque, Audrey-Jade	animatrice
Martin, Florence	animatrice
Ménard, Sandrine	animatrice
Mihai, Dalia	animatrice
Myers, Mélissa	animatrice
Pigeon, Mégan	animatrice
Pronovost, Ariane	animatrice
Riendeau, Sabrina	assistante coordonnatrice
Robichaud Dupuis, Jonathan	animateur
Roussin, Valley	animatrice
St-Pierre, Édith	animatrice
Tremblay, Maude	animatrice
Tremblay, Roxanne	animatrice

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 mai 2016

2016-05-166 **Embauche au poste de surveillant-appariteur des terrains sportifs extérieurs - Été 2016**

Considérant la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu de procéder à l'embauche de Mme Stéphanie Gilbert pour un poste saisonnier de surveillant – appariteur des terrains sportifs extérieurs pour la saison été 2016, selon l'échelle salariale en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-167 **Embauche au poste de surveillant à la bibliothèque et plateaux sportifs au service des Loisirs**

Considérant que la Ville a procédé à l'affichage du poste de surveillant à la bibliothèque et plateaux sportifs pour le service des Loisirs;

Considérant la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs;

En conséquence :

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu de procéder à l'embauche de Mme Lucie Paquette au poste de surveillant à la bibliothèque et plateaux sportifs pour le service des Loisirs à la polyvalente Paul-Germain Ostiguy selon la grille salariale présentement en vigueur. Il s'agit d'un poste à temps partiel. L'entrée au poste en vigueur le 10 mai 2016

Il est de plus résolu de procéder à l'embauche de M. Pierre Barsalou à titre de remplaçant à ce poste selon la grille salariale présentement en vigueur. Il s'agit d'un poste temporaire sur appel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 mai 2016

2016-05-168 Projet GrandiOse - Camp Imagi'Bulles / Appui pour accès à la piscine municipale pour l'été 2016

Considérant que le camp d'été préparatoire Imagi'Bulles s'adresse à des enfants issus de familles en situation de vulnérabilité qui entreront à l'école Saint-Vincent de Saint-Césaire en septembre prochain;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire mettre certaines de ses infrastructures à la disposition de ce projet;

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu de mettre à la disposition du projet Camp d'été préparatoire à l'école Imagi'Bulles, les installations municipales de loisirs pour une valeur de 600 \$, le tout étant sujet à la disponibilité desdites installations. Cette logistique devra être assurée par le directeur du service des Loisirs de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement de zonage 92-2005-58 en ce qui concerne certains ouvrages en zones d'érosion, tenue le 10 mai 2016, à compter de 20h05 dans la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, à laquelle sont présents le conseil municipal, à savoir M. le maire et 6 conseillers, Me Isabelle François, directrice générale et greffière et Jonathan Massicotte, responsable du service de l'Urbanisme.

Le projet de règlement 92-2005-58 a été adopté le 12 avril et un avis public a été publié informant les personnes intéressées par la tenue de la présente assemblée publique de consultation dans le Journal de Chambly, édition du 20 avril 2016.

M. Guy Benjamin, maire, informe les personnes présentes qu'il s'agit d'une assemblée publique de consultation et cède la parole à M. Jonathan Massicotte, responsable du service de l'Urbanisme. Ce dernier explique l'ensemble des modifications apportées à l'article 17.1.2 du Règlement de zonage 92-2005 relatif aux zones à risque d'érosion concernant les travaux et ouvrages d'une installation septique dans la pente de talus de même que le profil et caractéristiques du talus, le tout en concordance au Schéma d'Aménagement et de développement révisé MRC Rouville.

10 mai 2016

Par la suite, il est précisé que la modification apportée au règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire, que cette assemblée publique de consultation sera suivie d'une décision du conseil relativement à l'adoption d'un second règlement et, qu'à la suite de l'adoption de ce second projet de règlement, les procédures suivront leurs cours tel qu'expliqué.

MM. le maire et Massicotte répondent aux questions des citoyens suscitées par la portée et l'application du projet de règlement.

L'assemblée se termine à 20h19.

2016-05-169 Second projet de règlement numéro 92-2005-58 afin de modifier le règlement de zonage numéro 92-2005 en ce qui concerne certains ouvrages en zones d'érosion / Adoption

Considérant que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

Considérant que l'assemblée publique de consultation a été dûment tenue;

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu que le deuxième projet de règlement intitulé *Règlement numéro 92-2005-58 afin de modifier le règlement de zonage 92-2005 en ce qui concerne certains ouvrages en zones d'érosion*, soit et est adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-170 Règlement numéro 248 modifiant le règlement numéro 198 et le raccordement des bâtiments aux réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout

Considérant que copie du règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

10 mai 2016

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement ont été dûment accomplies;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu que le règlement intitulé *Règlement numéro 248 modifiant le règlement numéro 198 et le raccordement des bâtiments aux réseaux d'aqueduc et d'égout* soit, et est adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-171 Appui financier à la Coopérative jeunesse de services des Quatre Lieux de St-Césaire

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'accorder une aide financière de 500 \$, à la Coopérative Jeunesse de Services Saint-Césaire, pour leurs activités de travail estival 2016. Et que ce montant soit payé à même les profits de l'Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-172 Défi des maires de la Marche pour l'Alzheimer 2016

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu de verser une somme de 500 \$ à titre de contribution à l'événement de la Marche pour l'Alzheimer / Défi des maires organisé par la Société Alzheimer Haut-Richelieu qui se tiendra le 29 mai 2016 au parc Jean-Paul Beaulieu de Saint-Jean-sur-Richelieu. Les sommes seront prélevées à même les profits de l'Omnium de golf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



10 mai 2016

2016-05-173 Installation d'une alarme au garage du golf

Considérant la recommandation de M. Mario Dufresne, directeur du service des Travaux publics;

En conséquence :

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu que d'autoriser l'installation d'un système d'alarme avec détection de chaleur pour le garage municipal situé sur le Chemin Saint-François par la compagnie ISH Sécurité de Saint-Jean sur Richelieu pour une somme de 1 520 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-174 Offre de service pour l'évaluation de la condition des chaussées

Considérant la recommandation de M. Mario Dufresne, directeur du service des Travaux publics;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu de procéder au mandat d'évaluation de la condition des chaussées urbaines et rurales par SNC-Lavalin GEM Québec de Montréal au montant de 14 960 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission datée du 4 mai 2016. Cette évaluation est requise dans le cadre du projet d'élaboration du plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures analysé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-175 Achat d'une laveuse à pression pour le service des Travaux publics

Considérant la recommandation de M. Mario Dufresne, directeur du service des Travaux publics;

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu de procéder à l'acquisition d'une laveuse à pression de marque Honda GX 270, 4000psi, 3.3gpm, 50 pieds de boyaux auprès de Garage Martin St-Onge de St-Pie au montant de 1 299 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 mai 2016

2016-05-176 Achat de turbidimètre pour le bassin de surpression

Considérant la recommandation de M. Mario Dufresne, directeur du service des Travaux publics;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu de procéder au remplacement du turbidimètre devenu désuet afin de rencontrer les normes établies par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques auprès de AESL Instrumentation inc. de Pierrefonds au montant de 2 999 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-177 Tournoi de pêche familial des Chevaliers de Colomb

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'accorder la permission, à l'organisation des Chevaliers de Colomb de Saint-Césaire, d'utiliser le quai de l'avenue de l'Union le samedi 18 juin 2016 de 6 h à 22 h pour la tenue du Tournoi de pêche familial et sur présentation d'une preuve de couverture d'assurance responsabilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-178 Installation électrique à la halte routière

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu de procéder à l'acquisition de 2 poteaux de 15 pi 4 po, de 3 lampes au LED de 85W chacun ainsi qu'un panneau électrique permanent de 200A pour le parc de la halte routière auprès de la compagnie Vitech Électrique de Saint-Césaire pour un montant de 10 670 \$ plus les taxes applicables, le tout tel qu'il appert des soumissions du 15 septembre 2015 et 8 octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 mai 2016

Lecture de la correspondance.

2e période de questions.

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

Me Isabelle François
Directrice générale et
Greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2016-05-137, 2016-05-138, 2016-05-139, 2016-05-141, 2016-05-142,
2016-05-143, 2016-05-144, 2016-05-148, 2016-05-149, 2016-05-150,
2016-05-151, 2016-05-153, 2016-05-154, 2016-05-155, 2016-05-156,
2016-05-158, 2016-05-159, 2016-05-163, 2016-05-164, 2016-05-165,
2016-05-166, 2016-05-167, 2016-05-171, 2016-05-172, 2016-05-173,
2016-05-174, 2016-05-175, 2016-05-176, 2016-05-178.

Micheline Quilès
Trésorière